

Université Côte d'Azur  
Académie d'Excellence « Réseaux, Information et Société numérique »

## Programme de mobilité doctorale internationale « DocWalker 2026 »

Septembre 2025

*(English version below)*

### Objet de l'appel

Cette action vise à permettre à des doctorant-e-s d'Université Côte d'Azur, dans le périmètre de l'Académie RISE, d'effectuer un séjour de 1 à 3 mois dans un laboratoire de recherche académique à l'étranger.

Ce séjour doctoral doit contribuer à l'avancement scientifique de la thèse, grâce à l'expertise additionnelle du laboratoire étranger hébergeant le-la doctorant-e.

Il doit s'inscrire dans la continuité du sujet de thèse et ne présage en rien de la possible prolongation de la durée de thèse décidée par l'école doctorale STIC, DESPEG ou SFA.

### Règlement de l'appel

#### MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement de la mobilité doctorale se fait sous la forme du remboursement des frais de mission, avec la possibilité d'obtenir une avance de frais à hauteur de 75% du coût total estimé. L'Académie RISE peut également réserver le voyage.

Les frais pris en charge correspondent aux dépenses éligibles selon le guide des missions d'Université Côte d'Azur, à savoir les frais de voyage entre le lieu de résidence et le laboratoire d'accueil à l'étranger, les frais d'hébergement et de repas (Annexe A).

La prise en charge de l'Académie sera modulée selon la durée du séjour et le pays de destination. De plus, les co-financements sont encouragés.

Une assurance rapatriement et, si nécessaire, une assurance de responsabilité civile seront également financées.

#### CONVENTION DE SEJOUR DE RECHERCHE

Selon les modalités d'accueil du laboratoire étranger, un contrat de collaboration de recherche pourra être établi entre le laboratoire ou centre Université Côte d'Azur et le laboratoire d'accueil étranger, avant le départ du-de la doctorant-e, stipulant les conditions d'accès au laboratoire étranger et la gestion de la propriété intellectuelle générée durant le séjour.

## ELIGIBILITE

Cet appel est ouvert à l'ensemble des doctorant·e·s du périmètre de l'Académie RISE, inscrit·e·s à une des écoles doctorales suivantes : STIC, DESPEG ou SFA.

Pour être éligible, le dossier complet devra impérativement être soumis avant la date limite.

## CRITERES DE SELECTION

Les dossiers seront sélectionnés sur la base de l'impact scientifique du séjour doctoral sur la thèse de doctorat et sur l'excellence scientifique du laboratoire étranger.

## COMITE DE SELECTION

Un comité de sélection *ad hoc* sera constitué par l'académie RISE. Il sera chargé de classer et sélectionner les dossiers soumis.

## MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers devront être soumis sur la plateforme Nuxeo entre le lundi **8 septembre** et le vendredi **14 novembre 2025**.

Ils devront comporter les éléments suivants :

- le formulaire de réponse à l'appel de mobilité doctorale internationale, disponible sur [Nuxeo](#),
- un CV détaillé du candidat avec une liste de publications, le cas échéant,
- une lettre d'accueil du laboratoire étranger indiquant qu'il souhaite héberger le-la doctorant·e durant la période de mobilité doctorale.

Les documents demandés doivent être concaténés dans un seul fichier PDF dénommé : *NOM prénom doctorantDocWalker2026*

## CALENDRIER

Ouverture de l'appel : 8 septembre 2025

Date limite de l'envoi des dossiers : **14 novembre 2025**

Annonce des résultats : 8 décembre 2025

Date de début de financement : 12 janvier 2026

Date de clôture des enveloppes : 31 décembre 2026

## Contact

Nathalie Currid, Chargée de mission de l'Académie RISE

[nathalie.currid@univ-cotedazur.fr](mailto:nathalie.currid@univ-cotedazur.fr)

04 92 38 79 39

Université Côte d'Azur  
Academy of Excellence « Networks, Information and Digital Society »

## PhD international mobility program « DocWalker 2026 »

September 2025

### Purpose of the call

The call for mobility aims to allow PhD students at the Université Côte d'Azur, within the scope of the RISE Academy, to spend 1 to 3 months in a foreign academic research laboratory.

This doctoral stay should contribute to the scientific advancement of the thesis through the additional expertise of the foreign laboratory hosting the doctoral candidate.

It must be in line with the thesis subject and does not prefigure the possible extension of the thesis duration, decided by the doctoral school STIC, DESPEG or SFA.

### Rule of the call

#### FUNDING MODALITY

The funding for doctoral mobility is provided through the reimbursement of mission expenses, with the option to receive an advance payment of up to 75% of the estimated total cost. The RISE Academy can also book the trip.

The eligible expenses covered by this funding correspond to those outlined in the Université Côte d'Azur Mission Guide. These include travel expenses between the place of residence and the foreign host laboratory, as well as accommodation and meal expenses (Annex A).

The level of financial support provided by the Academy will be adjusted based on the duration of the stay and the country of destination. Additionally, co-financing arrangements are encouraged.

Repatriation insurance and, if necessary, liability insurance will also be funded as part of this support.

#### RESEARCH STAY AGREEMENT

A collaboration research agreement may be signed between the Université Côte d'Azur laboratory or center and the foreign host laboratory before the departure of the doctoral candidate. This agreement will specify the conditions for access to the foreign laboratory and the management of intellectual property generated during the stay.

## ELIGIBILITY

This call is open to all doctoral students within the RISE Academy's scope, enrolled in one of the following doctoral schools: STIC, DESPEG or SFA.

To be eligible, the complete application must be submitted before the deadline.

## SELECTION CRITERIA

The applications will be selected based on the scientific impact of the doctoral stay on the doctoral thesis and the scientific excellence of the foreign laboratory.

## SELECTION COMMITTEE

An ad hoc selection committee will be established by the RISE academy. This selection committee will be responsible for ranking and selecting the submitted applications.

## TERMS AND CONDITIONS

Applications must be submitted on the Nuxeo platform between Monday, **8<sup>th</sup> September 2025** and Friday **14<sup>th</sup> November 2025**.

They should include:

- the response form for the international doctoral mobility call, available on [Nuxeo](#)
- a detailed CV of the candidate including a list of publications, if applicable,
- a welcome letter from the foreign laboratory specifying that they are willing to host the doctoral student during the doctoral mobility period.

All required documents must be gathered and concatenated into a single PDF file named as follows: *STUDENT SURNAME First nameDocWalker2026*.

## CALL TIMETABLE

Launch of the call: 8<sup>th</sup> September 2025

Deadline for submission: **14<sup>th</sup> November 2025**

Results announcement: 8<sup>th</sup> December 2025

Start of funding: 12<sup>th</sup> January 2026

Envelopes closure: 31<sup>st</sup> December 2026

## Contact

Nathalie Currid, Project Manager of the RISE Academy

[nathalie.currid@univ-cotedazur.fr](mailto:nathalie.currid@univ-cotedazur.fr)

04 92 38 79 39

## Annexe A

Dépenses		Remboursements éligibles	Pièces justificatives originales à produire à votre gestionnaire de proximité
<b>Indemnités journalières</b>	Hébergement + Repas	Frais réels ou PER DIEM	Rien si remboursement au PER DIEM. Si remboursement aux frais réels : facture au nom de l'agent par un organisme justifiant d'un hébergement à titre onéreux. Facture taxe de séjour.
<b>Transport</b>	Train, frais supplémentaire et de réservation	Frais réels	Facture au nom de l'agent Titres de transport
	Avion	Frais réels selon la classe autorisée par l'ordre de mission	Facture au nom de l'agent Titres de transport
	Frais de transport annexes précédent l'embarquement ou suivant le débarquement	Frais réels	Facture au nom de l'agent Titres de transport
<b>Véhicules</b>	Véhicule personnel	Pour nécessité de service : -Indemnités kilométriques -Tarif de transport public de voyageur le moins onéreux Pour convenance personnelle : Remboursement sur la base du tarif SNCF 2nd classe (cf. <a href="#">CGV SNCF</a> )	Autorisation préalable à la mission Déclaration de l'ordonnateur sur l'OM (nécessité de service ou convenance personnelle et choix du mode de remboursement pour l'utilisation en cas de nécessité de service) Carte Grise et Attestation d'assurance en cours de validité 1 fois par an
	Location de véhicule	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Justificatifs
	Frais de péage d'autoroute	Frais réels si nécessité de service	Autorisation préalable à la mission Justificatifs
	Frais de parking	Frais réels si nécessité de service	Autorisation préalable à la mission Justificatifs
	Frais de carburant (véhicule de service ou de location)	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Justificatifs
	Frais de Taxi/UBER	Frais réels	Autorisation préalable à la mission pour un trajet avant 7h et après 22h ou pour effectuer de courtes distances en l'absence de transports en commun. En dehors de ces plages horaires, circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Déclaration de l'ordonnateur Facture, Ticket ou Reçu
<b>Autres</b>	Visa, passeport, vaccinations, inscription colloque, frais annexes	Frais réels	Autorisation préalable à la mission Facture au nom de l'agent